SYNDICAT MIXTE

DES MARAIS DE SACY

BILAN

Période : Années 2008-2014
Marais de Sacy

Le Syndicat Mixte des Marais de Sacy bénéficie du soutien financier de :

Syndicat Mixte des Marais de Sacy 100 Rue de Ladrancourt 60700 Sacy le Grand
Tel : 03.44.28.15.11 - Mail : maraisdesacy@orange.fr

Le Mot du Président

Les élus du Conseil Syndical ont souhaité dresser le bilan des six dernières années et vous font part de l'évolution du Syndicat, de ses actions et des enjeux qu'il nous reste à maitriser.

Grâce à nos partenaires nous avons pu embaucher Jean Rousselot, notre Ingénieur. Son travail, sa connaissance du terrain en font aujourd'hui le spécialiste incontournable de la préservation du Marais.

Je souhaite que les nouveaux élus soient gagnés par la passion qui nous a animé durant ces années et que, Tous, propriétaires privés, représentants des collectivités, nous ayons la volonté de mettre en commun nos compétences pour restaurer ce milieu fragile.

CUGNIERE RAOUL

Président du Syndicat Mixte des Marais de Sacy

SOMMAIRE

Préambule **1**

1. Présentation générale **1**

1.1 Syndicat Mixte des Marais de Sacy : la structure syndicale 1

1.2 Localisation et description des Marais de Sacy 2

1.3 Zonages réglementaires 3

2. Bilan de l'activité 2008-2014 ..... **3**

2.1 L'animation Natura 2000 4

2.2 Les suivis et l'acquisition de données 6

2.3 La gestion de l'eau 7

2.4 L'assistance technique aux propriétaires et la veille technique et réglementaire 8

Préambule

Ce bilan a été demandé par les élus qui souhaitent établir la liste des actions mises en œuvre par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy au cours de cette mandature. Cette synthèse permettra ainsi de décliner l'activité du Syndicat.

Ce rapport présente tout d'abord la structure syndicale. Dans un second temps, l'activité du Syndicat Mixte des Marais de Sacy (SMMS) est décrite en regroupant les actions par grand type de mission.

1. Présentation générale

1.1 Syndicat Mixte des Marais de Sacy : la structure syndicale

Suite à une prise de conscience de l'intérêt patrimonial des marais de Sacy, une association de communes a été créée en 1997 regroupant les communes de Sacy le Grand, Saint Martin Longueau, Rosoy, Cinqueux, Monceaux et Les Ageux. Cette association a porté une étude (Stucky, 2000) posant les bases du fonctionnement de cette zone humide (hydraulique, hydrogéologique, écologique…). Puis deux autres études ont été menées (Stucky, 2005 et 2008) : elles proposaient un état initial et des actions en hautes et basses eaux.

Entre temps, afin de préserver le milieu et d'éviter les activités mercantiles un droit de préemption est créé ; pour cela la structure se transforme en syndicat intercommunal. Par l'intermédiaire de ce droit le Conseil Général acquiert 240 hectares. Puis en 2010 il intègre le syndicat, qui devient donc un syndicat mixte. En 2013, la commune de Labruyère, à sa demande, intègre le Syndicat Mixte des Marais de Sacy. Le Syndicat est donc constitué à ce jour des communes de Sacy le Grand (1 élu), Saint Martin Longueau (1 élu), Rosoy (1 élu), Cinqueux (1 élu), Monceaux (1 élu), Les Ageux (1 élu) et Labruyère (1 élu) et du Conseil Général de l'Oise (4 élus).

Rappelons que depuis 2004 les marais de Sacy sont inscrits dans le réseau Natura 2000, son DOCOB ayant été approuvé en 2005 par le comité de pilotage. En 2009, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy (SMMS) est élu structure animatrice.

En 2010, le syndicat a la volonté de s'engager plus fortement dans la gestion des marais. Il est donc décidé de recruter un ingénieur afin de porter ces animations. Ainsi le syndicat devient un acteur local majeur et force de proposition à plus grande échelle.

En 2012, suite au travail important mené dans le cadre de l'animation Natura 2000 et au bilan très positif de ces actions, le SMMS est de nouveau désigné structure animatrice Natura 2000 du site des marais de Sacy.

1.2 Localisation et description des Marais de Sacy

Caractéristiques :

Nom : Marais de Sacy
Région : Picardie
Département : Oise
Communes : Les Ageux, Cinqueux, Labruyère, Monceaux, Rosoy, Sacy-le-Grand, Saint-Martin-Longueau.
Superficie : Environ 1000 ha
Domaine biogéographique : Atlantique
Localisation :

Figure 1 : Localisation des marais de Sacy (portail Natura 2000)

Situation :

Proche de la vallée de l'Oise, le Marais de Sacy est situé à l'intérieur d'un triangle formé par les agglomérations de Clermont, Compiègne et Creil. Il constitue une vaste zone humide et tourbeuse d'un grand intérêt écologique et patrimonial, en raison de sa diversité faunistique et floristique. Il est bordé au sud de massifs boisés et au nord de prairies, peupleraies et cultures céréalières ou maraîchères.

Contexte physique :

Le Marais de Sacy est soumis à un climat océanique. La cuvette où se développent les marais se situe entre 32 et 62 mètres d'altitude, elle est alimentée principalement par les émergences artésiennes de la nappe de la craie sur sa bordure nord et par son impluvium direct. Les marais sont drainés en leur centre par la Frette canalisée qui rejoint l'Oise au lieu dit Saint Antoine.

Plusieurs problématiques se posent sur ce site emblématique et notamment :

- La dynamique de végétation et l'atterrissement naturel des marais amplifié par le paramètre suivant,

- Le Creusement des canaux et étangs - exploitation de la tourbe et aménagements hydrauliques amenant à un drainage fort du marais,

- Un manque d'entretien des milieux herbacés dans les marais (fermeture des milieux),

- Une gestion non concertée des niveaux d'eau,

- Des prélèvements d'eau divers (eau potable, agriculture),

- Apports d'éléments nutritifs, pollutions provenant du bassin versant,

- Les végétaux proliférant et la concurrence végétale (exotiques envahissantes…)

1.3 Zonages réglementaires

De par le grand intérêt écologique et patrimonial et les menaces qui pèsent sur le Marais de Sacy, ce site a été identifié par plusieurs zonages définissant des espaces naturels à protéger.

Le Marais de Sacy a été classé en Espaces Naturels Sensibles par le conseil Général, ce qui a permis par la suite d'établir une zone soumise à un droit de préemption. Le Conseil général de l'Oise a acquis par la suite 240 hectares en 2001.

Ce site a aussi intégré le réseau Natura 2000 dont le Document d'Objectifs a été validé en 2005 par le comité de pilotage, et dont l'arrêté de désignation en Zone Spéciale de Conservation a été signé le 21 Décembre 2010.

2. Bilan de l'activité 2008-2014

L'activité du Syndicat Mixte des Marais de Sacy s'est déroulée autour des axes principaux que représentent l'animation Natura 2000, la mise en place de suivis, la gestion de l'eau, l'assistance technique aux propriétaires et la veille technique et réglementaire.

2.1 L'animation Natura 2000

Globalement, onze contrats ont été signés sur le site des Marais de Sacy. Pour cinq d'entre eux les travaux ont été terminés en 2013. Le tableau ci-après présente les caractéristiques principales de chaque contrat :

Tableau 1 : Caractéristiques principales des contrats Natura 2000

Propriétaire	Porteur du contrat	Année début	Année fin	Montant global (€)	Montant travaux 2013 (€)	Montant travaux 2014 (€)
Privé	Privé	2008	2012	158 791,61	0	0
Privé	Privé	2006	2010	23 456,40	0	0
Privé	CEN Picardie*	2010	2014	44 171,52	13 673,52	10 405,20
Privé	Privé	2011	2015	13 921,44	0	1 740
Privé	Privé	2013	2017	16 744,00	16 744,00	0,00
Commune de Sacy le Grand	Commune de Sacy le Grand	2010	2014	168 765,41	8 742,76	11 592,45
Commune de Sacy le Grand	Commune de Sacy le Grand	2012	2016	39 954,77	39 954,77	0
Commune de Sacy le Grand	Commune de Sacy le Grand	2013	2017	29 104,66	0	29 104,66
Commune de Monceaux	CEN Picardie*	2008	2012	210 943,50	0	0
Commune de Les Ageux	Commune de Les Ageux	2011	2015	54 399,94	0	4 485
Conseil Général de l'Oise	Conseil Général de l'Oise	2010	2014	307 549	57 632,20	110 375,80
			TOTAL	**1 067 802,51**	**136 747,25**	**167 703,29**

*Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie

Pour information, au 31 Mars 2014, **900 099,22 € TTC** ont été dépensés dans le cadre des contrats Natura 2000 sur le site. Les surfaces travaillées correspondent à environ **120 ha** soit un peu moins de 10% de la superficie du site Natura 2000 (1394 ha). Les porteurs de contrats sont :

- 4 Contrats Natura 2000 « Communes »
- 1 Contrat « Conseil Général de l'Oise »
- 2 Contrats « CEN Picardie » sur 1 territoire communal et 1 privé
- 4 contrats « propriétaires privés »

Travaux mis en place :

Les travaux prévus dans le cadre de ces contrats ont été organisés et suivis par le SMMS et le CEN Picardie. Ils ont concerné :

- 2 contrats privés. Le premier signé en 2006 concernait l'arrachage manuel de Jussie sur 5 ans. Cette plante a été éliminée de la propriété. Le second comportait de la fauche, la mise en place d'un parc de pâturage et le déboisement de 2 ha.
- 1 contrat porté par le CEN Picardie sur une propriété privé. Ces travaux sont constitués de l'arrachage manuel en deux temps (Juillet et Septembre) de plantes exotiques envahissantes (Myriophylle du Brésil, Jussie), de la pose de barrages filtrants et de la mise en place de clôture sur environ 1100 ml.
- 1 contrat privé. Le déboisement de 0,58 ha de tremblants a été effectué et un entretien sera réalisé en 2014.
- 1 contrat privé. L'année 2013 a été l'année de signature du contrat et celle des travaux. La quasi-totalité des berges d'une mare ont été adoucies. De plus, le centre de la mare soit environ 750 m² a été légèrement curé afin de rajeunir les habitats.
- 1 contrat porté par la commune de Sacy le Grand (Partie Ouest). Ce contrat comportait le déboisement mécanique de tremblants sur 1,47 ha, la coupe de rejets sur les zones déboisées et une fauche sur 570 mètres linéaires.
- 1 contrat porté par la Commune de Sacy le grand (Partie Est). Ce contrat signé en 2012 a permis la restauration de 1,36 ha de zone humide par déboisement et essouchage.
- 1 contrat porté par la Commune de Sacy le grand (Ladrancourt). Le déboisement de 3,56 ha est prévu en 2014.
- 1 contrat porté par le CEN Picardie sur le Marais Communal de Monceaux. Le broyage et la fauche d'entretien de 8,15 ha de Marais et le déboisement de 2,45 ha de landes humides composaient les travaux de ce contrat.
- 1 contrat porté par la Commune de Les Ageux. Ce contrat comportait le déboisement de 1,47 ha, la remise en pente douce de berge, l'élimination de renouée du Japon, la restauration d'une platière par décapage (2200 m²).
- 1 contrat porté par le Conseil Général de l'Oise. La période de contractualisation a vu se développer le pâturage sur 30 ha, le déboisement en prestation de 10,7 ha, le déboisement en régie de 4,44 ha, la mise en défens sur 3440 ml et la fauche de 5,97 ha. En 2014, les chantiers en régie (fauche, déboisement, mise en défens) continuent. De plus, des fonds ont été redirigés, par avenant, vers la pose de 3000 mètres linéaire de clôture.

La quasi-totalité des travaux cités ci-avant ont été subventionnés à 100% par l'Etat et l'Union Européenne, seul le CG60 a apporté 33,3% du budget à son contrat. La carte 1 montre les propriétés citées ci-avant et concernées par un contrat Natura 2000 à ce jour. La carte 2 montre l'ensemble des travaux effectués dans le cadre des contrats Natura 2000.

De plus, un comité de pilotage Natura 2000 du site des Marais de Sacy est organisé chaque année pour présenter aux partenaires techniques et financiers l'avancée de ces sujets.

2.2 Les suivis et l'acquisition de données

Cette mission vise à acquérir des données de fond permettant une meilleure compréhension des mécanismes et des enjeux sur le Marais de Sacy. Cela concerne les niveaux d'eau et la biodiversité.

Les principales actions concernées sont :

- **Mesures de débit** une fois tous les deux mois avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

- **Mise en place d'un réseau de 28 échelles limnimétriques** calées à la cote NGF sur le Marais et suivi hebdomadaire de ces points. Budget : 3953,64 € TTC financé à 50% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à 30 % par l'Etat et l'Union Européenne via Natura 2000 (Année 2011).

- **Création de deux piézomètres** à l'intérieur du Marais, l'un à la tourbe, l'autre à la Craie. Suivi de trois piézomètres à l'année sur le réseau ADES. Budget : 7601 € HT (investissement) financé à 50% par l'AESN (Année 2012).

- **Suivis scientifiques** dans le cadre de l'animation Natura 2000. Activité principalement réalisée, jusqu'à aujourd'hui, par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie pour le compte du Syndicat. On peut citer notamment la découverte d'espèce à enjeu comme *Dolomedes plantarius*, ou *Vertigo moulinsiana*… Des marchés annuels sont passés. Le dernier marché a été attribué au CEN Picardie pour trois ans (2013,2014, 2015). En 2013, le marché prévoyait une tranche de 18 169,14 € financé à 100% par l'Etat et l'UE, ce prix englobe entre autre la partie suivi scientifique.

Au total, cette mission aura permis l'acquisition de nombreuses données pour un coût de 11 554,64 € (Part SMMS : 4591,23 €). Il faut bien sûr y ajouter chaque année une partie du financement de l'animation Natura 2000 allouée au suivi scientifique (CEN Picardie).

2.3 La gestion de l'eau

Ce facteur est l'élément clé à de nombreux problèmes sur le Marais de Sacy. Il est travaillé avec beaucoup de temps et de concertation afin de cibler les attentes, les enjeux et les remarques des différents acteurs du Marais. Ce travail représente la trame de fond du Syndicat Mixte des Marais de Sacy. Les actions liées à la gestion de l'eau sont principalement :

- **L'expérimentation de gestion des puits artésiens**. Suite au constat de tension quantitative de la nappe associée au Marais, un bilan des prélèvements a été effectué. Une autre problématique a été mise en exergue, la perte d'eau par ces points d'accès à la nappe. Des essais de contrôle par tubage ont été effectués, et un stage a permis d'inventorier les puits artésiens. Puis un autre stage a mis en place un protocole liant le tubage et le suivi de divers paramètres (débit, échelle, piézomètre). Ce protocole a confirmé l'intérêt de la gestion. Celle-ci continue par contrôle de vannes en concertation avec les propriétaires. Budget : 1187,80 € TTC financé à 50% par l'AESN.

- **Plan de gestion hydraulique des Marais de Sacy**. Les drainage est un des principaux problèmes sous-jacent à de nombreux autres sur le Marais. Pour éviter cette perte importante d'eau du réseau superficiel et souterrain, il est prévu de mettre en œuvre un plan de gestion. L'objectif commun à la grande majorité des travaux inclus dans ce programme est de retenir au niveau maximum acceptable les eaux dans le marais. Pour cela, il est préconisé de fermer les connexions entre les unités hydrauliques et le drain principal (Frette) par des ouvrages de régulation ou par comblement partiel des fossés. A ce jour, le plan de gestion a été rédigé et une concertation importante a été effectuée. Les documents visant à la réalisation d'une Déclaration d'Intérêt Général sont en préparation. De plus de nombreuses informations sur ces thèmes sont collectées. On peut notamment citer l'acquisition de relevés LIDAR pour 394,8 € TTC. Cela représente la seule dépense pour ce thème, toutefois à terme de nombreux travaux sont à prévoir, ceux-ci seront subventionnés à 80 % par l'AESN, à 5 - 10 % par les propriétaires et le reste par le SMMS.

Au total, cette mission aura permis d'améliorer les connaissances et les objectifs de gestion de l'eau, élément clé du Marais de Sacy. Le coût de cette mission est à ce jour de 1 582,6 €TTC (Part SMMS : 988,7 €), néanmoins de nombreux travaux sont à prévoir pour le futur.

2.4 L'assistance technique aux propriétaires et la veille technique et réglementaire

Cette mission montre le rôle d'interface du Syndicat Mixte des Marais de Sacy entre les propriétaires et les institutions publiques. En effet, le SMMS aide les propriétaires à améliorer la gestion du site et participe aux différentes manifestations et réunions techniques liées aux Marais. Le Syndicat se pose donc en référent technique du Marais de Sacy.

- **Assistance administrative et technique aux propriétaires**. Cette action est composée notamment de l'aide à la rédaction de baux ruraux, de dossiers reglementaires pour différents projets (loi sur l'eau, Natura 2000…).

- **Pâturage et Fauche sur le Marais de Sacy.** Ces deux modes de gestion sont envisagés sur le Marais. La fauche est d'ores et déjà pratiquée en collaboration avec le CEN Picardie sur deux zones. Une expérimentation de gestion par pâturage par le buffle d'eau est en cours de réalisation en 2014. Budget : 7 313,77 € TTC investissement initial, et le prévisonnel pour le fonctionnement 2014 est de 8500 € TTC. Cette action est subventionnée à 40 % par l'AESN et à 40 % par le CG60. (carte 3).

- **Veille réglementaire**. Elle vise à surveiller les évolutions réglementaires et ainsi mieux appréhender la législation en vigueur. Sur la période on peut notamment citer le classement de la Frette en liste 2 (avis rendu à la DDT par le SMMS), ou la participation à la réflexion sur les études d'incidences Natura 2000.

  - **Suivi et participations aux études réalisées sur le marais**. De nombreuses études concernent le Marais de Sacy. En effet, ce site succite l'intérêt de nombreuses structures départementales, régionales et nationales.

Les études concernées sont :

- ✓ Etude de modélisation de la nappe de la Craie (Syndicat Mixte Oise Aronde), Année 2010/2011 ;
- ✓ Inventaire des plantes exotiques envahissantes du site Natura 2000 des Marais de Sacy (DREAL Picardie), Année 2011/2012 ;
- ✓ Inventaire des zones humides (Syndicat Mixte Oise Aronde), Année 2012/2013 ;
- ✓ Etude ruisselement sur un sous bassin versant des Marais de Sacy (Année 2012/2013) puis Restauration d'une zone humide et amélioration de la qualité goblale de l'eau du Marais de Sacy (Commune de Sacy le Grand), Année 2014 ;
- ✓ Etude bassin versant Rosoy / Labruyère (Communauté de Communes de la Vallée Dorée) en cours de lancement, 2013;

- ✓ Schéma Régional de Cohérence Ecologique / Trame Verte et Bleue (DREAL Picaride, Conseil Régional de Picardie), Année 2013, 2014.

Le Syndicat Mixte des Marais de Sacy suit ces études afin de les faciliter (phase de terrain), de s'assurer de la prise en compte de tous les éléments importants, de donner son point de vue et d'apporter son expertise technique.

- **Concertation autour des mesures compensatoires zones humide de la Route Départementale 200**. La mise à 2x2 voies de la Route Départementale 200 engendre notamment la destruction de zones humides. En conséquence, des mesures compensatoires doivent être effectuées par le pétitionnaire, il s'agit notamment de la compensation de zones humides qui, selon l'étude d'impact, doit se faire à hauteur de 22,2 ha. Au cours d'une réunion avec le bureau d'études en charge, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy avait proposé une zone de marais appartenant à la Commune de Sacy le Grand (carte 3) où des chantiers lourds devraient être réalisés sous peine de la voir disparaître au profit d'un boisement d'un intérêt moindre. Le SMMS a aussi proposé de rechercher d'autres sites potentiels au cours de l'année 2014. Le Conseil Général est intéressé par cette possibilité, le Syndicat lui fournira des éléments complémentaires tels que le bilan écologique d'autres parcelles potentiellement intéressantes et les devis liés aux travaux préconisés. Cette possibilité permet au SMMS de mobiliser des fonds (Travaux financés à 100%) sur des sites très fortement dégradés sur lesquels il serait très difficile d'agir par d'autres biais.

- **Communication et Information.** La communication du SMMS a été composée d'articles dans les journaux d'informations communaux et communautaires ainsi que sur le journal de la Fédération de Chasse. De plus le Syndicat a participé à de nombreuses manifestations publiques (Journée pâturage du CG60, Journée patrimoine…) notamment avec un panneau de présentation créé en 2013. On peut aussi citer l'intervention à la Fédération de Chasse auprès de la Ministre de l'Environnement. Le Syndicat a aussi favorisé l'échange et la prise d'information auprès d'autres structures à l'échelle nationale et européènne (Visite des Marais de la Souche, Participation au colloque dans le Jura, Visite du Pôle Relais Tourbière, Prise d'information dans le Morbihan auprès de l'association Buffles en Zones Humides, Visite d'un site géré par le Buffle en Allemagne…).

L'ensemble de ces opérations et de cette animation a été guidée par le Comité Syndical qui s'est réuni à 19 reprises entre Avril 2008 et Mars 2014.

Cette Mission place le Syndicat en tant que référent sur le site emblématique des Marais de Sacy. La seule dépense réalisée concerne l'expérimentation de pâturage pour 7 313,77€ (investissement, Part SMMS : 1 463€) et un prévisionnel de fonctionnement 2014 de 8 500€ (Part SMMS : 1 700 €). Si l'expérimentation est convaincante, une enveloppe de fonctionnement sera débloquée chaque année.

Les propriétés concernées par un contrat Natura 2000
Syndicat Mixte des Marais de Sacy
GéoPicardie

Carte 1

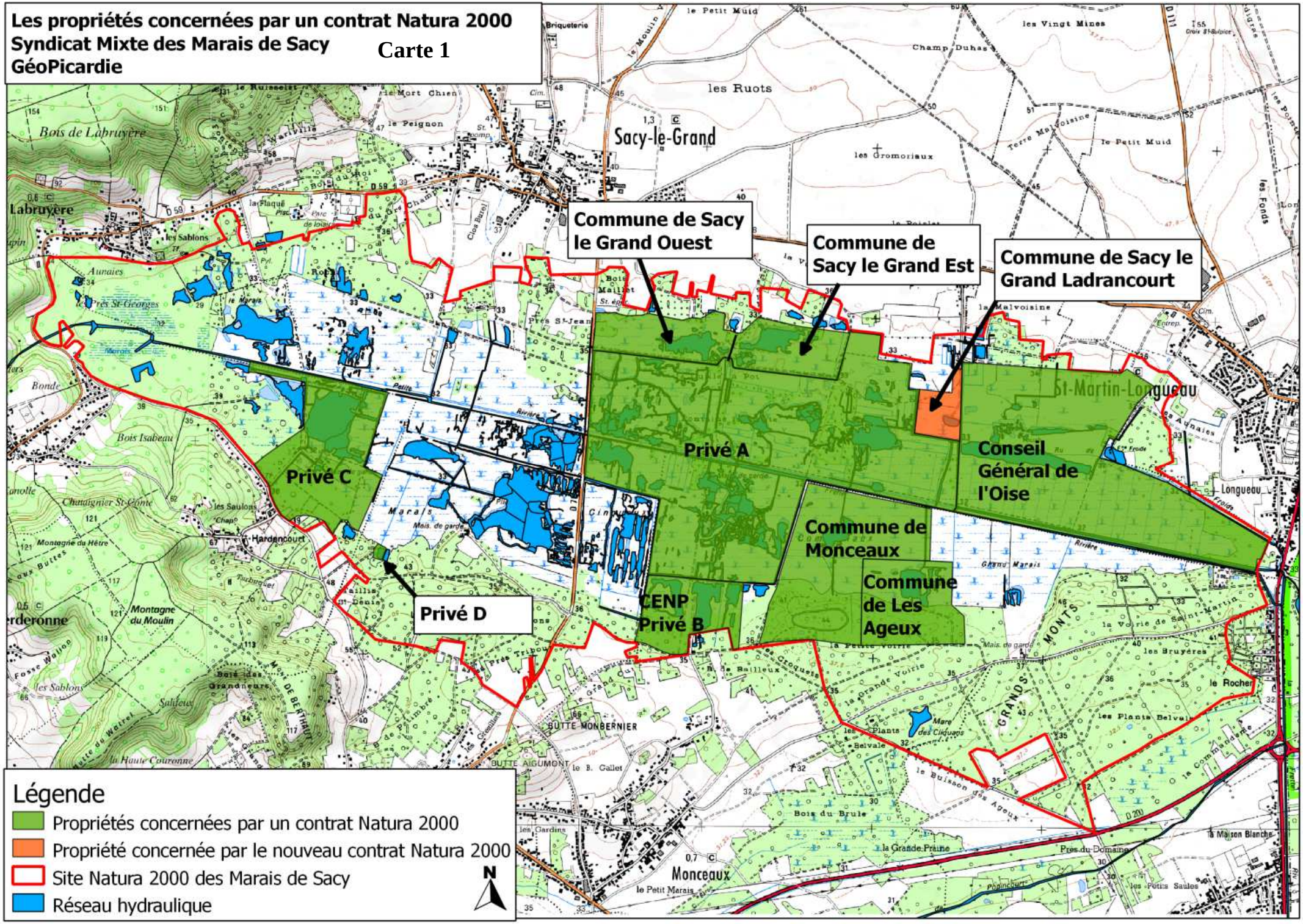

Les Travaux dans le cadre de Contrats Natura 2000
Syndicat Mixte des Marais de Sacy
GéoPicardie Carte 2

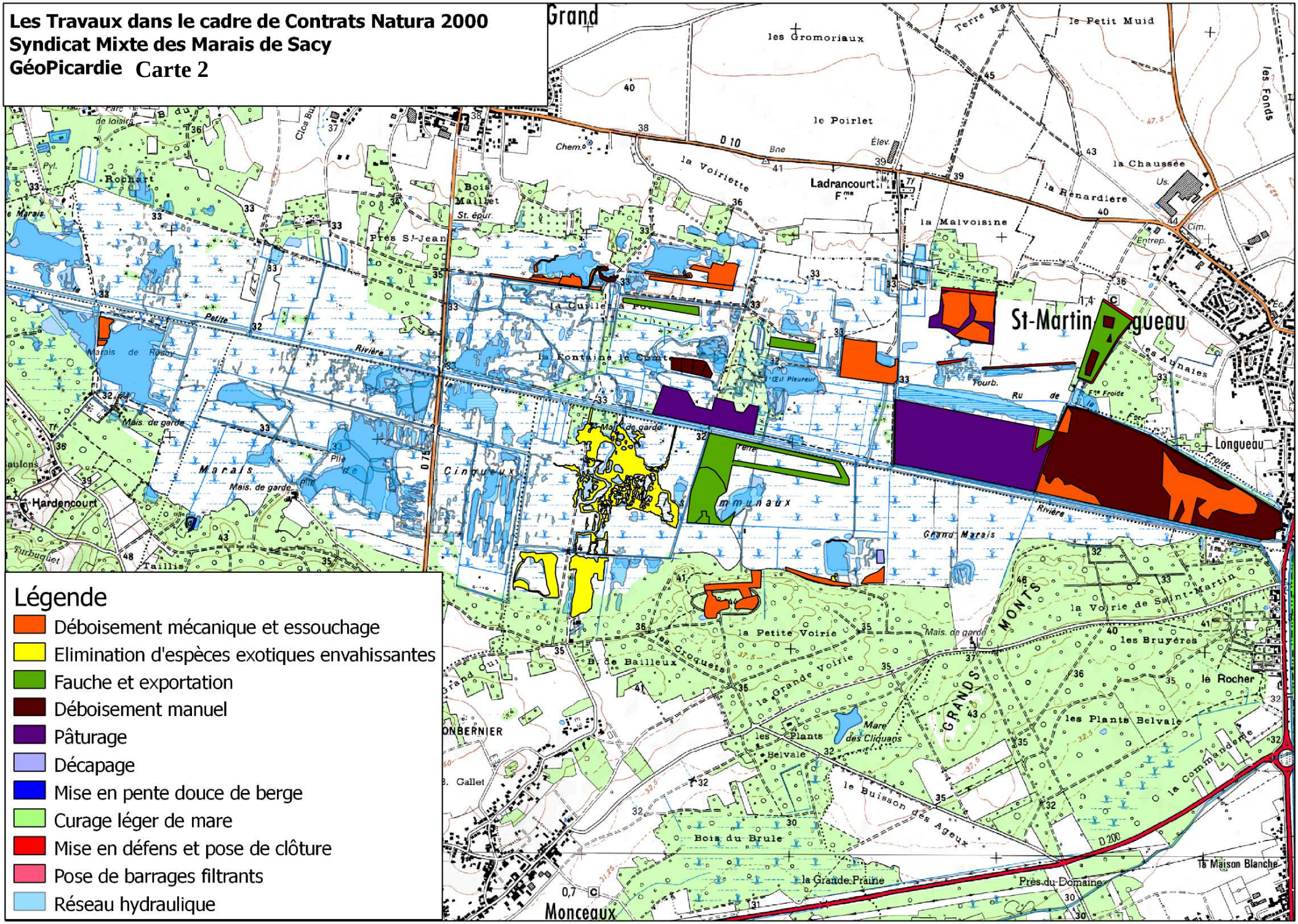

Légende

- Déboisement mécanique et essouchage
- Elimination d'espèces exotiques envahissantes
- Fauche et exportation
- Déboisement manuel
- Pâturage
- Décapage
- Mise en pente douce de berge
- Curage léger de mare
- Mise en défens et pose de clôture
- Pose de barrages filtrants
- Réseau hydraulique

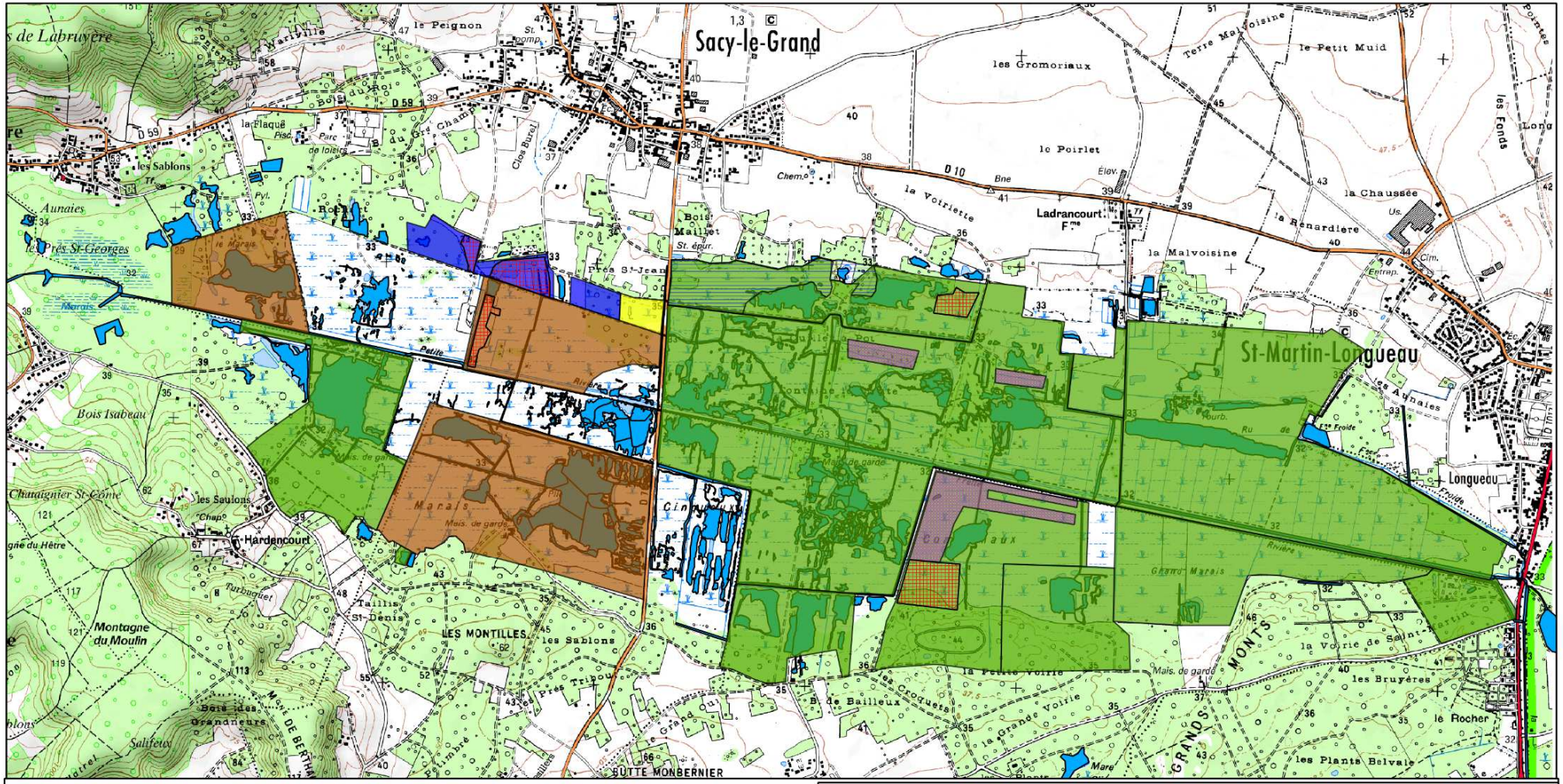

Carte 3

Résumé des propriétés impactées par les actions du Syndicat Mixte des Marais de Sacy

Syndicat Mixte des Marais de Sacy
GéoPicardie

N

Légende

- Entretien par pâturage (Buffle) - Année 2014
- Mesures compensatoires RD200
- Mesures compensatoires RD200
- Travaux de fauche - CEN Picardie
- Projet peupleraie/ruissellement Sacy le Grand
- Contrat Natura 2000 déjà signé
- Contrat Natura 2000 potentiel
- Réseau hydraulique

SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY

Le Syndicat Mixte des Marais de Sacy bénéficie du soutien financier de :

Syndicat Mixte des Marais de Sacy, Mars 2014, Bilan des activités du Syndicat Mixte des Marais de Sacy pour la mandature 2008-2014.